

**P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 28 juin 2007
Le Maire**

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E.

- 2 JUIL. 2007

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

■ **Commune de LA FORGE**

JUIN 2007

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site et du diagnostic socio-économique, les atouts/potentialités et les faiblesses/contraintes suivants ont pu être dégagés :

ATOUPS /POTENTIALITES

- La commune de La Forge est localisée entre Remiremont et Gérardmer. Cette situation entraîne une pression foncière tant à vocation d'habitat et économique qu'à vocation touristique.

- Le ban communal est desservi par la RD417, dont le tracé suit celui de la Cleurie, cours d'eau formant une limite naturelle avec les communes du Syndicat et du Tholy.

- L'environnement naturel est caractérisé par trois unités paysagères distinctes : la forêt couvrant les zones sommitales de la commune est composée principalement de résineux. La vallée de la Cleurie, affluent de la Moselotte offrant un espace naturel en forme d'auge structure fortement le paysage. Enfin, les terres cultivées et les prés de fauche s'étendent sur le versant et la vallée de la Cleurie. Ces trois unités concourent à accroître la qualité et l'intérêt paysager et environnemental de la commune.

- L'environnement bâti de La Forge est caractérisé par sa dispersion structurelle. Il est composé d'une part, d'un centre constitué d'une vingtaine de maisons, situé au Nord de la RD417 et d'autre part, d'une série d'habitations, de fermes anciennes et de hameaux dispersés occupant les premières pentes du territoire.

- Des terrains sont potentiellement urbanisables avec liaison routière possible et raccordement au réseau eau potable aisé.

- Une croissance démographique tendant à se poursuivre dans les années à venir.

- L'activité artisanale et économique est dynamique. On compte six artisans et deux entreprises (un garage et une scierie) installées sur la commune.

FAIBLESSES /CONTRAINTES

- L'activité agricole qui a peu à peu décliné, est représentée par un exploitant agricole. On assiste à une mutation de l'agriculture : déprise agricole et restructuration des pratiques agraires.
- La progression de la forêt entraîne la fermeture de la vallée.
- Le développement de l'urbanisation récente apparaît sous la forme de constructions pavillonnaires ou de chalets et constructions en bois ne respectant pas les éléments architecturaux de la vallée (volumes, matériaux et teintes) et n'offrant aucune logique de structuration paysagère.

A partir de ces constats, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de six grands thèmes :

LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE

LE RENFORCEMENT DU BOURG

LE MAINTIEN ET LE DEVELOPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p>LA PROGRAMMATION ET LA MAITRISE DE L'EXTENSION DE L'ESPACE URBANISE</p>	<p>Conserver un habitat dispersé sur une grande partie de la commune.</p> <p>Renforcer progressivement l'urbanisation à la périphérie du village en créant des zones constructibles à court et à long terme.</p> <p>Rechercher des zones d'extension à vocation d'habitat en tenant compte de la structure paysagère du site et en respectant le niveau d'équipement communal.</p> <p>Maîtriser le rythme de développement.</p>
<p>LE RENFORCEMENT DU BOURG</p>	<p>Favoriser l'urbanisation dans et en périphérie du lieu-dit « Le Village ».</p> <p>Marquer plus nettement le centre de l'agglomération en densifiant l'espace bâti.</p>
<p>LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES</p>	<p>Permettre la pérennité des activités existantes.</p> <p>Permettre l'implantation d'une activité de carrièrage.</p>
<p>LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS</p>	<p>Permettre le développement touristique sans porter préjudice aux objectifs ci-dessus.</p>

PRINCIPES	ORIENTATIONS
<p>LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE</p>	<p>Protéger les massif forestiers.</p> <p>Contrôler la progression de la forêt et inciter le désenrésinement à basse et moyenne altitude.</p> <p>Préserver le périmètre de protection du captage.</p> <p> limiter l'espace agricole constructible afin d'éviter le mitage du paysage.</p>
<p>LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE</p>	<p>Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage.</p> <p>Préserver l'espace agricole naturel.</p>

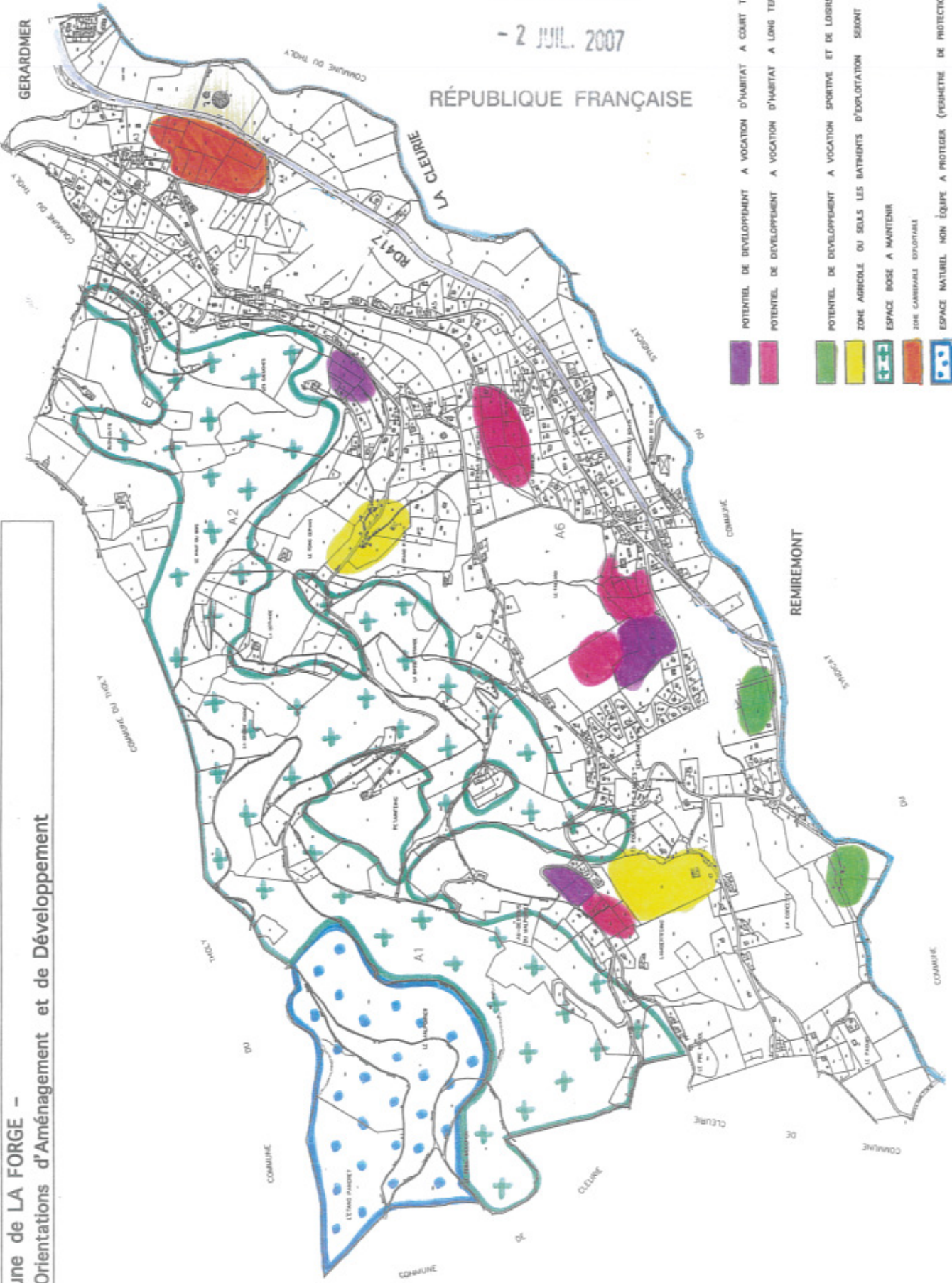


PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E.

- 2 JUL. 2007

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GERARDMER



- POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT A VOCATION D'HABITAT A COURT TERME
- POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT A VOCATION D'HABITAT A LONG TERME
- POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT A VOCATION SPORTIVE ET DE LOISIRS (ZONE NON EQUIPEE)
- ZONE AGRICOLE OU SELS LES BATIMENTS D'EXPLOITATION SERONT AUTORISES
- ESPACE BOISE A MAINTENIR
- ZONE CARREFOUR SPATIALIS
- ESPACE NATUREL NON EQUIPE A PROTEGER (PERMETTRE DE PROTECTION DU CAPTAIR)

- Commune de LA FORGE -
Grandes Orientations d'Aménagement et de Développement